

Procès verbal du Conseil d'École n°2
13/03/2022
École publique FANNY DUFEIL-Mesnil Roc'h

Personnes présentes :

Professeurs des Ecoles : Mmes Alix Deléglise, Céline Lebrun, Morgane Chantrel, Sophie Troubadours, Catherine Lepaigneul, Florence Hignard, Lucie Lebedel, Magali Brandily, Audrey Pincemin, M. Loic Hardy, M. Tony Coutand,

IEN : Mme Van BELLEGHEM, IEN COMBOURG, M. Loyer, IEN Breton

Mairie : Mme Brosselier, Maire, Mme Bourianne, Chargée des affaires scolaires, Mme LUCE (périscolaire), Mme Maely HOMO (ATSEM)

Parents d'élèves : Mme DONIO Sophie, M. Cathie Mondy, Mme VERON LECAUDEY Sunniva, M. GAUTIER.

APE : Mme LEGEAY

L'ordre du jour est présenté :

- Ouverture conditionnelle en Breton- Fermeture conditionnelle en élémentaire monolingue
- Projets de classe pour 2022-2023
- Travaux dans l'école
- Conseil d'élèves : questions

1 Ouverture conditionnelle en breton et fermeture conditionnelle en monolingue élémentaire.

- La directrice présente les effectifs actuels et les effectifs prévisionnels 2023-2024. Actuellement 238 élèves sont scolarisés dans l'école. Une baisse d'une dizaine d'élèves est prévu l'année prochaine. La moyenne des élèves par classe est actuellement de 23.8 élèves. Elle baisserait à 22.5 l'année prochaine sans fermeture de classe et monterait à 25 élèves avec fermeture de classe.
- Les parents d'élèves ont exposé leurs questionnements et leurs souhaits de maintenir la 10^{ème} classe monolingue ouverte. Les raisons invoquées sont : Un meilleur apprentissage à effectif réduit, une augmentation des difficultés sociales dans la commune, un souhait de bonnes conditions pour la prise en charge des élèves en difficultés et des élèves porteurs de handicap.
- Quel est le nombre d'élèves en dessous duquel la classe ferme ?

Mme Van-Belleghem, IEN de la circonscription de Combourg, a expliqué que la situation concernant le nombre de postes d'enseignants en France était tendue. D'une part, la baisse démographique sur le pays est effective. Le département de l'Ille-et-Vilaine est également impacté. D'autre part, le respect de la mise en place des politiques nationales implique des coûts humains (exemple : le dédoublement des GS-CP-CE1 dans les écoles situées en REP et REP+). La baisse d'effectif se perçoit sur l'école (-13 élèves prévus pour l'année prochaine) et l'ouverture d'une classe bilingue français-breton retire encore une dizaine d'élèves aux effectifs des classes monolingues. La fermeture est dite conditionnelle : l'évolution des inscriptions sera analysée au cours des semaines prochaines à l'échelle départementale. Actuellement, il est difficile de définir un seuil exact de fermeture ou d'ouverture définitive.

Mme Van Belleghem indique que l'école ne présente pas pour elle de caractère prioritaire lié aux conditions sociales dans la commune. Elle indique que par ailleurs l'école dispose d'un nombre de classes important, le retrait d'un moyen ne fait pas augmenter énormément les effectifs par classe.

Les enseignants notent quand même que l'IPS (Indice de positionnement social) moyen de l'école est de 102 et a baissé constamment depuis 5 ans. Il est inférieur à la moyenne de la circonscription et dans la moyenne basse des IPS du département. Ils notent aussi qu'ils sont confrontés à des situations d'enfants en grandes détresses sociales et/ou psychologiques qui demandent énormément d'énergie et d'accompagnement et que des effectifs plus importants ne feraient qu'aggraver la difficulté de prise en charge.

- Pourquoi ouvrir une classe breton à faible effectif 10/12 élèves et fermer une classe monolingue à une vingtaine ou plus d'élèves ? Pourquoi ce déséquilibre ? Pourquoi favoriser l'un au détriment de l'autre ?

M. Loyer inspecteur en charge du breton indique que le nombre d'élèves nécessaires pour ouvrir une classe de breton n'est aussi pas fixe. Il dépend du contexte de la commune (motivation des élus et des parents), de la situation autour (nombre d'écoles bilingues autour)... IL varie de 8 à 12 environ.

Le fait que la classe ouvre à petit effectif est un choix politique afin de favoriser l'ouverture de ces classes. Ce n'est pas technique mais cela permet de faciliter leurs développements.

Mme le Maire indique aussi que le choix fait d'ouvrir une classe en Breton est un choix politique pour offrir aux habitants une ouverture culturelle supplémentaire, dynamiser l'école. Mais elle n'est pas responsable de la mise en place et des conditions d'ouverture qui là relèvent de l'éducation nationale.

- Les parents s'interrogent sur la mise à disposition d'un enseignant en breton ?

M. Loyer explique qu'un enseignant breton sera affecté à l'école. En cas de difficulté d'effectif d'enseignants breton, ce sera un contractuel qui sera recruté. Parfois dans certaines situations, l'enseignant breton est à mi-temps pour la partie bilingue et un enseignant monolingue est à mi-temps sur un autre temps.

- Les parents s'interrogent le lien entre fermeture de classe monolingue et ouverture de classe bilingue ? Quel est le lien ? Pourquoi favoriser l'un plutôt que l'autre ?

Les IEN répondent qu'il n'y a pas de lien mais que mathématiquement l'inscription d'élèves en classe bilingue retire des élèves en classe monolingue et réduit les effectifs automatiquement.

En conclusion, Mme Van Belleghem indique qu'elle sera attentive à la situation de l'école et demande à la directrice de lui remonter les effectifs d'inscription dès que possible pour pouvoir ajuster la situation et de lui remonter aussi les cas particuliers si nécessaire.

2 Projets de classe pour 2022-2023

cf diaporama

L'équipe enseignante présente les projets réalisés, en cours et à venir.

Elle remercie la Mairie, l'APE et les parents mobilisés pour le financement de ces actions.

3 Travaux et aménagement d'une nouvelle classe

L'équipe enseignante a été conviée à la commission travaux/bâtiments de la Mairie. Lors de cette réunion, il a été discuté avec le maître d'œuvre des possibilités d'agrandissement de l'école pour créer une nouvelle classe en remplacement de l'Algecco.

Les échanges ont conclu à la transformation du préau en salle de classe avec la création dans le prolongement d'un nouveau préau de taille similaire.

Dans un second temps, les toilettes seront réaménagées et agrandies dans le bureau de direction et le bureau de direction sera aménagé à l'étage avec une salle pouvant accueillir 19 personnes (réunion ou atelier élèves).

Le projet est souhaité pour la rentrée prochaine. Néanmoins les délais des entreprises ne permettent pas d'assurer un chantier terminé à la rentrée de septembre.

4 Conseil des élèves- Remontée des demandes.

Les élèves ont construit des règles de cour qui ont été partagés à tous et seront partagées avec le périscolaire.

Le conseil des élèves réuni en février a remonté les besoins suivants :

- Une amélioration de l'intimité des toilettes filles et garçons (cloisons chez les garçons et agrandissement des cloisons chez les filles).
- Une amélioration du cadre de la cour avec l'installation de bancs pour les élèves et une amélioration de la végétalisation de la partie élémentaire.
- Un souhait de pouvoir écouter de la musique et faire des jeux de sociétés sur le temps du midi.

Ces besoins sont donc transmis à la municipalité pour qu'elle étudie les possibilités.

L'amélioration des toilettes trouvera déjà réponse dans le projet de travaux précédent.

Mme Bourianne précise par ailleurs qu'une commission cantine devrait avoir lieu prochainement. Les élèves y avaient participé l'année dernière et pourront comme les parents remonté les questions sur ce sujet.

Mme Brosselier demande à ce que la liste des propositions lui soit envoyée. Une réponse sera faite.